



CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

Votation fédérale du 24 février 2008

Succès du sixième essai pilote de vote électronique lors d'un scrutin fédéral

La chancellerie d'Etat communique:

A l'occasion de la votation fédérale du 24 février 2008, 1.531 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par internet sur les 4.385 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 3,01% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. La chancellerie d'Etat se réjouit que ce sixième essai de vote électronique dans le cadre d'une votation fédérale se soit déroulé avec succès.

A noter que la population neuchâteloise a refusé à 59,60% la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II et a également refusé à 60,50% l'initiative contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques. Le taux de participation à ce scrutin s'élève à 47,52% dans le canton de Neuchâtel.

Le vote électronique était comme habituellement réservé aux personnes ayant préalablement conclu un contrat d'utilisation du Guichet unique mis en place par le Canton de Neuchâtel. Le nombre de personnes pouvant recourir au vote électronique était limité 6.000.

Il s'agit du sixième essai pilote de vote électronique mené dans le canton de Neuchâtel dans le cadre d'une votation fédérale après les scrutins populaires des 17 juin et 11 mars 2007, du 26 novembre 2006, des 27 novembre et 25 septembre 2005. A noter qu'un test de vote électronique s'est également tenu à l'occasion du premier tour de l'élection complémentaire au Conseil des Etats du 30 octobre 2005.

Pour rappel, 1.542 électrices et électeurs ont voté par internet le 17 juin 2007 (3,1% des votes exprimés), 1.538 le 11 mars 2007 (2,5%), 1.311 le 26 novembre 2006 (2,5% des votes exprimés), 1.345 le 27 novembre 2005 (2,5%) et 1.178 (1,85%) le 25 septembre 2005. Le premier tour de l'élection complémentaire au Conseil des Etats du 30 octobre 2005 a quant à lui réuni 1.194 votants par internet (2,6%).

A ce jour, au total, ce sont plus de 5.000 contrats d'utilisation du Guichet unique qui ont été conclus par des personnes privées.

Pour de plus amples renseignements :

Séverine Despland, secrétaire générale de la Chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03.

- **Retrouvez le détail des résultats de la votation fédérale du 24 février sur www.ne.ch/vote**

Neuchâtel, le 24 février 2008